



Devenez sapeur-pompier volontaire à Sannois !



Les sapeurs-pompiers recrutent !

Le métier de pompier vous a toujours fait rêver ! Et si vous rejoigniez l'équipe de sapeurs-pompiers volontaires de Sannois ?

Toute personne, en activité professionnelle ou non, peut devenir sapeur-pompier volontaire (SPV). Le SPV participe sur l'ensemble du territoire aux missions de sécurité civile de toute nature confiées principalement aux services d'incendie et de secours (bien, personne, environnement). L'activité du SPV repose sur le volontariat et le bénévolat.

Pour devenir SPV, il faut remplir plusieurs conditions (âge, aptitude physique, conditions civiques et devoir d'obéissance et respect d'une charte nationale). Vous devez avoir au minimum 16 ans (21 ans pour être officier). Si vous êtes mineur, vous devez recueillir l'accord écrit de l'un de vos parents ou de votre

tuteur.

Par opposition aux sapeurs-pompiers professionnels, les SPV ne sont pas rémunérés, mais seulement indemnisés. Le SPV s'engage pour une période de 5 ans, renouvelable automatiquement sous réserve de continuer à respecter les conditions d'engagement initiales.

Alors n'hésitez-plus et contactez le centre de secours de Sannois et venez rejoindre l'équipe de sapeurs-pompiers de Sannois !

Retrouvez le petit film de présentation réalisé par le SDIS 95.

Contact

Pour plus d'infos, contactez le centre d'incendie et de secours au 01 39 98 50 90